BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 422

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE SAINT-BRIEUC

Ventes et cessions

388 937 617 RCS Saint-Brieuc.
PRODHYNET.
Forme : Société anonyme à conseil d'administration.
Capital : 300000.00 EUR.
Adresse : 11, Avenue des Châtelets, Zone Industrielle des Châtelets, 22440 Ploufragan.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dinard du 29 septembre 2026, La société PRODHYNET, société anonyme au capital de 300 000 €, dont le siège social sis Zone Industrielle des Châtelets, 11 Avenue des Châtelets, 22440 PLOUFRAGAN, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 388 937 617 et la société HYPRED, société par actions simplifiée au capital de 67 951 410.96 €, dont le siège social sis 55, boulevard Jules Verger, 35800 DINARD, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de SAINT MALO sous le numéro 330 507 419, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PRODHYNET par la société HYPRED. La société PRODHYNET ferait apport à la société HYPRED de la totalité de son actif, soit 2 497 280.99 euros, à charge de la totalité de son passif, 1 736 338.28 euros sur la base de la situation comptable de la société PRODHYNET au 31 aout 2026. La valeur de l'actif net apporté s'élèverait à 760 942.71 euros sur la base de la situation comptable de la société PRODHYNET au 31 aout 2026. La société HYPRED détenant la totalité des actions composant le capital social de la société PRODHYNET, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de PRODHYNET détenues par HYPRED, un mali de fusion de 2 513 222.29 euros arrêté sur la base de la situation comptable de la société PRODHYNET au 31 aout 2026, étant rappelé que ce mali de fusion sera recalculé sur la base des comptes de la société PRODHYNET arrêtés au 30 novembre 2026. La fusion aura, au plan juridique, un effet différé au 30 novembre 2026 à 24h00, sur les plans comptable et fiscal un effet différé au 1er janvier 2026 à 00h00. La société PRODHYNET sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Saint Malo au nom de HYPRED le 1er octobre 2026, au greffe du Tribunal de commerce de Saint Brieuc au nom de PRODHYNET le 1er octobre 2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8

du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

